


Août 2012

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 3.3 de l'ordre du jour provisoire
GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES ZOOGENÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Septième session
Rome, 24-26 octobre 2012
EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE FINANCEMENT DE LA MISE EN APPLICATION DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGENETIQUES

Table des matières

	Paragraphe
I. INTRODUCTION	1 – 4
II. PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT	5 – 14
III. PROJET DE SYSTÈME D'ÉVALUATION ET DE SUIVI.....	27 – 31
IV. ORIENTATIONS DEMANDÉES	32 – 33

Annexe 1. Procédures provisoires pour l'établissement de rapports, le suivi et l'évaluation

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

Tableaux

- 1 Contributions volontaires versées au compte fiduciaire de la FAO (GCP/GLO/287/MUL)
- 2 Répartition géographique des notes de conception admissibles
- 3 Estimation du budget nécessaire pour le suivi et l'évaluation du premier cycle des projets financés au titre du Compte fiduciaire de la Stratégie de financement (en USD)

**EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT
DE LA MISE EN APPLICATION DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES
RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES**

I. INTRODUCTION

1. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Commission) a adopté à sa douzième session ordinaire la *Stratégie de financement de la mise en application du Plan d'action immédiate pour les ressources zoogénétiques*¹ (Stratégie de financement) et demandé à la FAO de la mettre en œuvre².

2. À sa treizième session ordinaire, la Commission a demandé à la FAO d'annoncer le premier appel à propositions pour l'utilisation des fonds reçus par l'intermédiaire du Compte fiduciaire de la FAO, et fourni des indications détaillées sur le processus³. Elle a demandé par ailleurs à la FAO de préparer un projet de procédures de suivi, comme le prévoit la Stratégie de financement⁴, en vue de son examen à sa quatorzième session ordinaire, afin de tirer parti de l'expérience acquise au cours de la première série de projets lors de la préparation des prochains appels à propositions⁵.

3. Dans le cadre de cette stratégie, la présentation de rapports à la Commission sera normalement exigée à chacune de ses sessions ordinaires. Des rapports d'activité distincts sur le fonctionnement et l'efficacité de la Stratégie de financement seront présentés à la quatorzième et à la seizième session de la Commission.

4. La Stratégie de financement s'applique à toutes les sources connues et potentielles de financement à l'appui de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (Plan d'action mondial)*. Le présent document fournit des informations sur les ressources du compte fiduciaire de la FAO et donne un bref compte-rendu des ressources financières du programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires de la FAO affectées à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Il fait le point sur la mise en œuvre du premier cycle des projets réalisés dans le cadre du Compte fiduciaire de la FAO et examine les procédures d'évaluation et de suivi. On trouvera des informations plus détaillées sur les ressources affectées à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et sur les partenariats et alliances établis par la FAO avec d'autres organisations et mécanismes internationaux dans le *Rapport intérimaire détaillé sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*⁶.

¹ CGRFA-12/09/Report, Annexe C.

² CGRFA-12/09/Report, paragraphe 43.

³ CGRFA-13/11/Report 12, paragraphe 85-88.

⁴ Annexe I, Section C, II Cycle des projets, paragraphe 8c.

⁵ CGRFA-13/11/Report 12, paragraphe 88.

⁶ CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.2.

II. PROGRES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE FINANCEMENT

A. Utilisation des ressources du Compte fiduciaire de la FAO

Contributions au Compte fiduciaire de la FAO

5. Conformément au *Plan d'action mondial*, la FAO a créé en 2009 le Compte fiduciaire pour la stratégie de financement⁷. Les contributions reçues au 1^{er} août 2012 sont indiquées dans le *Tableau 1*. En outre, la Suisse a fourni des ressources pour financer un poste de cadre associé qui aidera la Sous-Division des ressources génétiques animales à mettre en œuvre la stratégie de financement.

Tableau 1. Contributions volontaires versées au Compte fiduciaire de la FAO (GCP/GLO/287/MUL)⁸

Donateur	Groupe de donateurs	Région des donateurs	Date de début	Contributions totales et monnaie
Suisse	Gouvernement	Europe	Décembre 2009	50 000 USD
Suisse	Gouvernement	Europe	Décembre 2010	250 000 USD
Norvège	Gouvernement	Europe	Décembre 2010	100 000 USD
Allemagne	Gouvernement	Europe	Juillet 2011	480 000 EUR

Premier appel à propositions et soumission des notes de conception

6. Le premier appel à propositions lancé dans le cadre de la Stratégie de financement a été publié le 15 septembre 2011. Le formulaire de soumission de la note de conception a été affiché sur le site web de la Stratégie de financement⁹. Dans le délai fixé (15 novembre 2011), le secrétariat a reçu 52 notes de conception répondant aux critères d'admissibilité établis, dont 43 avaient été élaborées par un pays et 9 par plusieurs pays (voir le *Tableau 2*).

7. Pour le premier appel à propositions, la Commission a décidé de fixer une allocation initiale de 50 000 USD au maximum par projet pour les projets qui ne concernent qu'un pays, de 100 000 USD pour les projets qui concernent plusieurs pays, ainsi qu'une durée d'exécution de deux ans au plus. La Commission a par ailleurs décidé de limiter à un par pays le nombre de propositions soumises dans le cadre du premier appel à propositions. Elle a également encouragé la présentation de propositions de projets élaborées par plusieurs pays sans indiquer cependant le nombre de propositions auxquelles un pays pouvait contribuer¹⁰. Le Bureau du Groupe de travail, en examinant les notes de conception sur la base des instructions de la Commission, a décidé que chaque pays ne pourrait pas présenter plus d'une note de conception et contribuer à plus d'une note élaborée par plusieurs pays.

Tableau 2. Répartition géographique des notes de conception admissibles

Région	Nombre de notes de conception	Nombre de pays membres de la Commission concernés
Afrique	27	28
Amérique latine et Caraïbes	8	11
Asie	7	6
Europe	5	8
Proche-Orient	4	4
Pacifique Sud-Ouest	1	2
Total	52	59

⁷ Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, paragraphe 68.

⁸ Système d'information sur la gestion du Programme de terrain (FPMIS), et <http://www.fao.org/tc/tcom>

⁹ http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/genetics/Funding_strategy.html

¹⁰ CGRFA-13/11/Report, paragraphe 85 et 87.

Sélection des notes de conception et réponse aux promoteurs

8. Le Secrétariat a compilé toutes les propositions reçues, vérifié qu'elles étaient conformes aux critères d'admissibilité indiqués dans la section B de l'Annexe I de la Stratégie de financement, et préparé la documentation de référence en vue de la sélection des notes de conception.

9. Pour répondre à une demande spécifique de la Commission¹¹, les points focaux régionaux et sous-régionaux pour les ressources zoogénétiques ainsi que les réseaux régionaux ont aidé le Bureau à sélectionner les notes de conception. Certains points focaux ont procédé à de larges consultations avec leurs pays membres et fourni des évaluations détaillées.

10. Sur la base des évaluations réalisées par les points focaux régionaux et les réseaux régionaux, le Groupe de travail a classé les notes de conception selon cinq critères de sélection considérés comme les plus pertinents et distinctifs. Chaque membre du Bureau du Groupe de travail a évalué chacune des 52 notes de conception en utilisant un barème de notation allant de 1 à 10 pour chaque critère, sachant que 10 était la note la plus élevée.

11. Le Bureau du Groupe de travail a sélectionné les 26 notes de conception ayant obtenu la note maximale et les a adressées au Bureau de la Commission qui a approuvé la proposition par accord écrit sans la modifier.

Présentation des propositions de projet préparées d'après les notes de conception

12. Les promoteurs concernés ont été invités à présenter leur proposition de projet avant le 15 août 2012 en remplissant un formulaire standard qui suit la structure de la Stratégie de financement et comprend un résumé, un cadre logique assorti d'un calendrier, des résultats attendus et des responsabilités clairement définies. Le formulaire comprend également un plan de suivi et d'établissement de rapports. Les promoteurs ont été invités à présenter leurs propositions de projet en anglais afin de réduire les coûts de traduction éventuels. Le Secrétariat a également communiqué aux promoteurs la liste de toutes les notes de conception qui n'ont pas été sélectionnées. Une brève description du processus de sélection peut être consultée en ligne¹².

Évaluation des propositions de projet

13. Conformément à la Stratégie de financement, le Bureau du Groupe de travail a désigné un groupe d'experts pour la sélection des propositions de projet. Suivant l'exemple du Traité international, chaque proposition de projet complète sera examinée par trois experts. Afin que les experts ne soient pas surchargés, les membres du Bureau du groupe de travail ont nommé deux experts provenant de chacune des régions.

Approbation des projets à financer

14. Le Bureau de la Commission examinera les propositions de projet à approuver, sur la base des recommandations présentées par le Bureau du Groupe de travail et du rapport d'évaluation soumis par le groupe d'experts. Les lettres d'accord seront signées lorsque les propositions de projet seront définitivement approuvées.

Enseignements

15. Le premier appel à propositions a débouché sur un certain nombre de résultats importants qui ont permis de faire avancer considérablement la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, en particulier la sensibilisation accrue des pays ainsi que des secteurs public et privé au rôle important des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le dévouement sans faille du Bureau du Groupe de travail ainsi que les efforts et le temps considérables qu'il a consacrés à sa tâche montre à

¹¹ CGRFA-13/11/Report, paragraphe 87.

¹² http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/genetics/Funding_strategy.html

quel point il est engagé dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et de sa Stratégie de financement. De même, les initiatives des points focaux régionaux et des réseaux régionaux ainsi que leurs contributions précieuses doivent être salués. Le Secrétariat a profité de l'annonce de la Stratégie de financement pour souligner qu'il est important de créer des points focaux régionaux, car ils ont un rôle à jouer non seulement dans la coordination régionale et l'appui technique, mais aussi dans les consultations liées à la présélection des notes de conception.

16. Le nombre de notes de conception communiquées par les régions et un large éventail d'institutions, de groupes et d'entités dans un laps de temps assez court donne un aperçu des divers besoins financiers nécessaires pour mettre en œuvre le *Plan d'action mondial*.

17. L'expérience initiale du fonctionnement du Compte fiduciaire montre qu'il est important d'avoir des procédures simples et efficaces. Afin d'améliorer les appels à propositions suivants, la Commission pourrait souhaiter clarifier le rôle des points focaux régionaux dans la sélection préalable des notes de conception et préciser le nombre de notes (élaborées par un seul ou plusieurs pays) qu'un pays peut présenter dans le cadre d'un même cycle de projet.

18. Conformément aux procédures opérationnelles, les notes de conception et les propositions de projet doivent être présentées par l'intermédiaire des membres de la Commission (ou leurs points focaux nationaux) au Secrétariat de la FAO. On peut se demander pourquoi les propositions de projet doivent être présentées par l'intermédiaire des membres de la Commission alors que ce sont eux qui ont préalablement approuvé les notes de conception concernant les propositions de projet. La Commission pourrait donc souhaiter modifier la Stratégie de financement pour que les propositions de projet soient adressées directement au Secrétariat de la FAO.

Dispositions administratives

19. À sa douzième session ordinaire, la Commission a noté que le niveau d'administration afférent au Compte fiduciaire de la FAO devait être à la mesure du montant de son budget disponible¹³.

20. Durant la mise en œuvre du premier appel à propositions, il est apparu nécessaire de normaliser le processus de réception des demandes et de systématiser l'information au moyen d'instruments d'information, de communication et de gestion. Ces instruments sont importants pour garantir une réponse rapide aux demandeurs, suivre l'évolution du cycle des projets et en rendre compte, et alléger le travail du Secrétariat.

21. Conformément aux procédures administratives de la FAO, les lettres d'accord standard seront utilisées comme un instrument contractuel et le document de projet approuvé figurera en annexe. Les lettres d'accord comprennent: un échéancier pour le décaissement des fonds par tranche respectant les étapes définies dans le temps, les résultats attendus, comme convenu dans le document de projet, des obligations d'établissement de rapports financiers et techniques, ainsi que des rapports d'avancement et de clôture qui doivent être présentés avant tout décaissement de fonds.

B. Informations sur le programme ordinaire de la FAO et les ressources extrabudgétaires affectées à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*

Ressources du Programme ordinaire de la FAO qui sont liées au Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques

22. Dans le plan à moyen terme (PMT) 2010-2013 de la FAO et son Programme de travail et budget (PTB) 2010-2011¹⁴ et 2012-2013¹⁵, les activités liées aux ressources zoogénétiques sont associées à trois résultats de l'Organisation. En outre, la majorité des bureaux décentralisés ont défini des résultats d'activités liés à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* en fonction des besoins de chaque région.

¹³ CGRFA-12/09/Report, paragraphe 43.

¹⁴ C 2009/15.

¹⁵ C 2011/3.

23. La FAO a participé à l'élaboration de projets de coopération technique (PCT) nationaux et régionaux contribuant à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Au total, pour l'exercice 2012-2013, la FAO a affecté les crédits suivants: environ 4,8 millions d'USD de contributions ordinaires, 3,5 millions d'USD de contributions volontaires, 1,9 million d'USD pour les PCT exécutés par la FAO et 1,1 million d'USD pour les PCT exécutés par la Division mixte FAO/AIEA. On trouvera une vue d'ensemble des ressources classées par produit de l'Organisation, domaine prioritaire et lieu géographique dans le document, *Rapport intérimaire détaillé de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*¹⁶.

24. Le nombre croissant de pays demandeurs d'une assistance technique, le besoin d'être constamment en phase avec des technologies qui évoluent rapidement dans le domaine de la zoogénétique et de la sélection animale, et la nécessité de fournir un appui au renforcement des capacités et à la mise en œuvre de la Stratégie de financement constituent une lourde charge pour les ressources humaines de la FAO.

Contributions volontaires à la FAO

25. Les fonds fiduciaires à l'appui du *Plan d'action mondial* ont été créés dans le cadre du partenariat stratégique pour le développement rural entre la Suède et la FAO, de l'Accord de coopération de partenariat entre la FAO et la Norvège et du Programme de partenariat entre la FAO et la Turquie, ainsi que par l'Allemagne. Les fonds mobilisés au titre de ces accords de coopération ont aidé la FAO à fournir des fonds catalytiques pour des activités spéciales à tous les niveaux. La FAO est également associée à deux projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et à plusieurs projets financés par la Commission européenne qui appuient la production et la diffusion de connaissances. La FAO a élaboré un programme axé sur des fonds fiduciaires multidonateurs visant à faciliter la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. À ce jour, ce fonds n'a reçu aucune contribution.

Ressources qui ne sont pas sous le contrôle de la FAO

26. La Stratégie de financement comprend aussi des ressources qui ne sont pas sous le contrôle de la FAO. Celle-ci a un rôle consistant à faciliter l'accès des pays aux informations sur les financements. Elle le remplit en continuant à fournir des informations sur les sources de financement et les dons par l'entremise du réseau d'échanges sur la diversité des animaux domestiques (DAD-Net) et du site web¹⁷. Les informations figurant dans le document, *Rapport intérimaire de synthèse sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques – 2012*¹⁸, donne une vue d'ensemble des divers programmes, politiques et activités conduits à différents niveaux pour promouvoir une gestion judicieuse des ressources zoogénétiques.

III. PROJET DE SYSTÈME D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

27. La gestion axée sur les résultats fait partie de la Stratégie de financement¹⁹. La Commission, à sa treizième session ordinaire, a demandé à la FAO d'administrer, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les projets financés au titre du Compte fiduciaire, conformément aux règles et procédures énoncées dans la Stratégie de financement et aux procédures de la FAO. Elle a demandé par ailleurs à la FAO de préparer un projet de procédures de suivi, comme le prévoit la Stratégie de financement²⁰.

28. Le projet de procédure de suivi et d'évaluation indépendante figure à l'Annexe I du présent document et sera examiné par le Groupe de travail. Il doit être noté que la Section C, II, paragraphe 8

¹⁶ CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.2.

¹⁷ http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/genetics/Funding_strategy.html

¹⁸ CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.3.

¹⁹ Stratégie de financement, Annexe I, Section C, II 8c.

²⁰ Stratégie de financement, Annexe I, Section C, II 8c.

de la Stratégie de financement décrit les obligations de suivi et d'établissement de rapports concernant les projets individuels financés au titre du Compte fiduciaire, tandis que la Section D décrit les obligations d'établissement de rapports concernant le portefeuille de projets. L'application des procédures courantes de la FAO, en ce qui concerne les lettres d'accord, et des règles financières permettront d'assurer un suivi et une communication de rapport conformes à ces obligations.

29. La Stratégie de financement prévoit la réalisation d'évaluations indépendantes de l'utilisation des ressources du Compte fiduciaire²¹. Ce travail de fond est nécessaire pour évaluer, analyser et améliorer la manière dont les ressources sont utilisées pour la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*²². Les évaluations peuvent être réalisées au niveau de chaque projet, ou au niveau du programme ou du portefeuille, ce qui permet d'examiner de plus près un petit échantillon de projets. Une évaluation indépendante, telle qu'elle est prévue dans le paragraphe 9 de la Partie C de la Stratégie de financement, pourrait être demandée par la Commission lorsque les projets réalisés dans le cadre du premier appel à propositions seront terminés. Afin de rester dans les limites du budget du premier appel à propositions, il est proposé que les évaluations de projets réalisées au titre du premier appel à propositions portent sur l'ensemble du portefeuille et non sur chacun des projets pris à titre individuel. Le coût d'une évaluation, qui comprend habituellement des visites aux deux pays organisées par le Bureau de l'évaluation (OED) de la FAO, s'élèverait approximativement à 35 000 USD et serait imputable au Compte fiduciaire (voir le *Tableau 3*)²³. Un exemple d'évaluation simple et relativement peu coûteuse d'un portefeuille de projets est décrit à l'*Annexe I.C*.

30. La Commission, à sa quatorzième session, pourrait souhaiter examiner le calendrier, la portée et le budget d'une éventuelle évaluation.

Tableau 3. Estimation du budget nécessaire pour le suivi et l'évaluation du premier cycle des projets financés au titre du Compte fiduciaire de la Stratégie de financement (en USD)

	Initial ou ponctuel	Continu, par an
Élaboration d'un cadre de résultats et d'une base de données (critères de référence, indicateurs, cibles, etc.)	70 000	20 000
Extension et perfectionnement des sites web « Système d'établissement de rapport » et « Stratégie de financement »	11 000	5 000
Développement d'une base de données de projets	26 000	20 000
Développement et enrichissement de la section « Bonnes pratiques »	13 000	5 000
Développement et enrichissement de la section « Réussites marquantes »	13 000	5 000
Évaluation indépendante, y compris des visites dans les deux pays	35 000	

31. La présentation de rapports à la Commission sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et la Stratégie de financement est complétée par les rapports périodiques que la FAO établit sur l'exécution du programme et l'utilisation des contributions ordinaires et volontaires²⁴. En ce qui concerne les projets, les gouvernements bénéficiaires et les donateurs peuvent désormais accéder en ligne aux informations sur les projets en utilisant le Système d'information sur la gestion du programme de terrain (FPMIS). Ils trouveront des informations sur les détails des projets, des données financières et des documents de projets exécutés par un pays bénéficiaire ou financés par un donateur spécifique.

²¹ Stratégie de financement, Section C, II, 9; Section D, II.

²² Stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, Annexe I, Section D, chapitre 2, paragraphes 4-6: Communication d'informations et établissement de rapports.

²³ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/oed/docs/Evaluation_Docs/Guidelines/OED_procedures_project_eval_November_2011_EN.pdf

²⁴ C 2013/8 PIR 2010-11, paragraphe 71, 110 et annexes.

IV. ORIENTATIONS DEMANDÉES

32. Le Groupe de travail pourrait souhaiter:

- examiner et mettre un point final au projet de procédures de suivi et d'évaluation indépendante, pour adoption par la Commission.

33. Le Groupe de travail pourrait souhaiter recommander à la Commission de:

- remercier les gouvernements qui ont contribué au Compte fiduciaire de la FAO et de demander instamment aux gouvernements et à d'autres donateurs potentiels de contribuer ou d'augmenter leurs contributions au Compte fiduciaire de la FAO et à d'autres fonds à l'appui de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*;
- remercier les membres du Bureau du Groupe de travail, les points focaux régionaux et le Groupe d'experts pour leur contribution précieuse et le travail considérable qu'ils ont accomplis pendant le premier cycle des projets réalisés dans le cadre de la Stratégie de financement;
- demander à la FAO de continuer à fournir des fonds du Programme ordinaire et des avis techniques pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial dans les pays;
- demander à la FAO de continuer à établir des partenariats et des alliances avec d'autres organisations et mécanismes internationaux afin de renforcer la mobilisation des ressources consacrées à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*;
- modifier éventuellement la Stratégie de financement (Annexe I, Section B.II.4 f)) pour que les propositions de projet soient adressées directement au Secrétariat de la FAO;
- décider, en ce qui concerne les prochains appels à propositions, de limiter à deux le nombre de notes de conception qu'un pays peut soumettre: une note élaborée par le pays en question et une note qu'il a élaborée avec plusieurs autres pays;
- définir plus clairement le rôle des points focaux régionaux dans la sélection préalable des notes de conception.

Annexe 1

Procédures provisoires pour l'établissement de rapports, le suivi et l'évaluation

A. Objectifs

Les principaux objectifs du suivi et de l'évaluation sont les suivants:

- a. Promouvoir l'obligation de rendre des comptes et la transparence concernant la réalisation des priorités fixées par la Commission pour l'utilisation des ressources au titre du Compte fiduciaire, moyennant l'évaluation des résultats, des réalisations, de l'impact, de l'efficacité, des processus et de la performance.
- b. Promouvoir l'apprentissage, la remontée de l'information et le partage des connaissances sur les résultats et les enseignements tirés, en tant qu'éléments susceptibles de sous-tendre la prise de décisions en matière de politiques, stratégies, programmes et gestion des projets.

B. Établissement de rapports et suivi

Conformément aux obligations d'établissement de rapport et de suivi des projets financés au titre du Compte fiduciaire (Section B.8 de l'Annexe 1 de la Stratégie financière), la gestion axée sur les résultats fait partie intégrante de la Stratégie de financement. Elle sera réalisée par les moyens suivants:

- a. le recours aux procédures courantes de présentation de rapports et de suivi;
- b. les rapports des bénéficiaires seront préparés conformément au calendrier convenu à cet effet, aux étapes importantes de l'avancée du projet identifiées dans le document de projet et au processus d'approbation;
- c. les procédures de suivi courantes appliquées par la FAO aux lettres d'accord;
- d. la responsabilité du suivi des projets: l'entité d'exécution élaborera les produits convenus en matière de suivi et les transmettra au Secrétaire, comme il est indiqué dans le processus d'approbation des projets.

C. Évaluation

- a. Une évaluation indépendante finale du portefeuille de projets est réalisée à la fin du cycle des projets.
- b. Les caractéristiques de cette évaluation sont, au minimum, les suivantes:
 - le respect des règles et des normes du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation.
 - la conduite, au minimum, de l'évaluation:
 - de l'obtention des résultats et des produits avec une notation tenant compte des objectifs ciblés et des résultats obtenus;
 - de la pérennité des résultats après la clôture du projet, au moyen d'un barème de notation;
- c. Le rapport de l'évaluation finale contient, au minimum:
 - les données essentielles sur l'évaluation:
 - quand l'évaluation a été réalisée,
 - qui y a participé,
 - les principales questions, et
 - la méthodologie;
 - les données essentielles sur le projet, y compris les dépenses financées par le Compte fiduciaire et par d'autres sources;
 - les enseignements susceptibles d'être appliqués à plus grande échelle;
 - le mandat de l'évaluation (en annexe).

-
- d. L'évaluation indépendante sera fondée principalement sur l'examen des documents et rapports de projet, et sur d'autres mécanismes comme les entretiens, les questionnaires et les débats au sein de groupes de réflexion facilités par des moyens de communication électroniques.
 - e. L'évaluation indépendante comprendra des visites des sites d'un échantillon de projets.
 - f. Le rapport d'évaluation sera soumis au Secrétaire dans un délai raisonnable après la clôture des projets.
 - g. Le rapport d'évaluation comprendra des conclusions et des recommandations et sera rendu public sur le site web.
 - h. Responsabilité: l'équipe d'évaluation est composée d'experts indépendants qui n'ont aucun lien avec les projets et le Compte fiduciaire. Un document d'orientation et le mandat de l'évaluation sont élaborés par le Secrétaire et le Bureau de l'évaluation de la FAO. Le rapport d'évaluation est révisé, le cas échéant, par le service de l'évaluation de l'entité chargée de l'exécution. L'équipe d'évaluation est seule responsable du rapport de l'évaluation indépendante.